

DELIBERATION N°D2026_06 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 05 mars 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, et Benoît CURT.

Absents excusés : Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget principal - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la demande d'adoption du Compte Financier Unique de la commune de Marcellaz-Albanais auprès de la Direction Générale des Finances Publiques pour l'ensemble des budgets (principal et annexes) dès l'année 2025 ;

Vu l'acceptation de la DGFIP ;

Vu le CFU de la Commune de Marcellaz-Albanais ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 643 128,00	1 869 610,00	4 512 738,00
	Recettes réalisées (1)	B	2 310 235,06	1 939 610,48	4 249 845,54
	Restes à réaliser	C	229 964,00	0,00	229 964,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 547 773,89	1 869 610,00	4 417 383,89
	Dépenses réalisées (1)	E	1 441 685,61	1 630 971,37	3 072 657,18
	Restes à réaliser	F	576 700,00	0,00	576 700,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	868 549,25	308 639,11	1 177 188,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-95 354,11	0,00	-95 354,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	773 195,14	308 639,11	1 081 834,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-346 736,00	0,00	-346 736,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	426 459,14	308 639,11	735 098,25

fe

Le Maire se retire au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Maire,
Eric CHASSAGNE**



**La secrétaire,
Annie TISSOT**



Acte certifié exécutoire le : **10 MARS 2026**
Télétransmis en préfecture le : **10 MARS 2026**
Notifié ou publié le : **10 MARS 2026**

DELIBERATION N°D2026_07 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 05 mars 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget principal - Affectation des résultats

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Financier Unique du budget principal de la commune laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 308 639.11€ ;
- un excédent d'investissement cumulé de 773 195.14€.

et qu'il convient de statuer de l'affectation définitive de l'excédent de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

↳ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal comme suit :

Section d'investissement :

- Article 1068 – Réserves : **308 639.11€**

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire,
Annie TISSOT

Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026
Notifié ou publié le : 10 MARS 2026

DELIBERATION N°D2026_08 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 05 mars 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, et Benoît CURT.

Absents excusés : Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Compte tenu des besoins de financement pour le budget 2026 et sur la proposition de Monsieur le Maire, il est proposé de maintenir les taux de l'année 2025.

Cette année, il est nécessaire de voter à nouveau pour la taxe d'habitation (taux figé de 2020 à 2022), qui concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

↳ **DÉCIDE**, à l'unanimité de maintenir pour l'année 2026, les taux de l'année 2025 (2019 pour la taxe d'habitation) :

↳ Taxe foncière (bâti) :	25.20%
↳ Taxe Foncière (non bâti) :	39.12%
↳ Taxe d'habitation :	18.00%

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire,
Annie TISSOT



Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026
Notifié ou publié le : 10 MARS 2026

DELIBERATION N°D2026_09 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 05 mars 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, et Benoît CURT.

Absents excusés : Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Subventions Ecole Publique et Ecole Privée « Léon Marie »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention soit versée à l'Ecole Publique et à l'Ecole Privée « Léon Marie » afin de financer, en partie, les entrées et les cours de piscine prévus pour les élèves pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** d'attribuer une subvention à hauteur de 70% des coûts estimés des entrées et des cours de piscine pour l'année scolaire 2026, soit 1 074.00€ pour l'Ecole Publique.
- ⇒ **ACCEPTE** d'attribuer une subvention à hauteur de de 70% pour les entrées et les cours de piscine pour l'année scolaire 2026, soit 833.00€ pour l'Ecole Privée « Léon Marie » ;
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2026, chapitre 65, articles 65738 et 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire,
Annie TISSOT



Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026
Notifié ou publié le : 10 MARS 2026

DELIBERATION N°D2026_10 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 05 mars 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, et Benoît CURT.

Absents excusés : Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Subvention coopérative école publique

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ⇒ **FIXE**, à l'unanimité, la subvention à la coopérative scolaire de l'école publique pour l'année 2026 à hauteur de **2080.00€** ;
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026, chapitre 65, article 65738.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire,
Annie TISSOT



Acte certifié exécutoire le : **10 MARS 2026**
Télétransmis en préfecture le : **10 MARS 2026**
Notifié ou publié le : **10 MARS 2026**

EC

DELIBERATION N°D2026_11 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 05 mars 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, et Benoît CURT.

Absents excusés : Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Subventions des structures communales pour l'année 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **FIXE** à l'unanimité les subventions des structures communales pour l'année 2026 à :
 - ⇒ CCAS : 8 500.00€
 - ⇒ BUDGET CAP LOISIRS : 77 500.00€
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026, chapitre 65, articles 657363 et 65736211.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire,
Annie TISSOT



Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026
Notifié ou publié le : 10 MARS 2026

DELIBERATION N°D2026_12 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 05 mars 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widéd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, et Benoît CURT.

Absents excusés : Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Subventions – Association le « souvenir français »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention soit versée à l'association « le souvenir français » afin d'aider cette dernière, active au sein de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- ⇒ **ACCEPTE** à l'unanimité d'attribuer une subvention à hauteur de 100 € à l'association « Le souvenir Français » pour l'année 2026.
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2026, chapitre 65, article 65748.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire,
Annie TISSOT



Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026
Notifié ou publié le : 10 MARS 2026

DELIBERATION N°D2026_13 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 05 mars 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, et Benoît CURT.

Absents excusés : Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2026 de la commune de Marcellaz-Albanais

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2026 de la Commune de Marcellaz-Albanais,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

➤ **VOTE, à l'unanimité**, le budget principal comme suit :

↙ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

1 895 736.00 €

↙ **SECTION D'INVESTISSEMENT** :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

2 284 726.00 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE



La secrétaire,
Annie TISSOT



Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026
Notifié ou publié le : 10 MARS 2026

DELIBERATION N°D2026_14 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 05 mars 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, et Benoît CURT.

Absents excusés : Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : CAP LOISIRS - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la demande d'adoption du Compte Financier Unique de la commune de Marcellaz-Albanais auprès de la Direction Générale des Finances Publiques pour l'ensemble des budgets (principal et annexes) dès l'année 2025 ;

Vu l'acceptation de la DGFIP ;

Vu le CFU du budget annexe « Cap Loisirs » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	442 053,96	442 053,96
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	440 079,45	440 079,45
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 667,73	442 053,96	443 721,69
	Dépenses réalisées (1)	E	270,00	440 079,45	440 349,45
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-270,00	0,00	-270,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 667,73	0,00	1 667,73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 397,73	0,00	1 397,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 397,73	0,00	1 397,73

Le Maire se retire au moment du vote

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Cap Loisirs ».

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Maire,
Eric CHASSAGNE**



**La secrétaire,
Annie TISSOT**



Acte certifié exécutoire le : **10 MARS 2026**
Télétransmis en préfecture le : **10 MARS 2026**
Notifié ou publié le : **10 MARS 2026**

DELIBERATION N°D2026_15 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 05 mars 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Fabrice COCATRIX, et Benoît CURT.

Absents excusés : Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE).

Absents : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14 + 1 pouvoir

Madame Annie TISSOT
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget annexe Cap Loisirs – Vote du budget 2026

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2026 du Budget Annexe Cap Loisirs de la Commune de Marcellaz-Albanais,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

➤ **VOTE** à l'unanimité, ce même budget comme suit :



SECTION DE FONCTIONNEMENT :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

402 281.00 €



SECTION D'INVESTISSEMENT :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

4 397.73 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Eric CHASSAGNE

La secrétaire,
Annie TISSOT

Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2026
Télétransmis en préfecture le : 10 MARS 2026
Notifié ou publié le : 10 MARS 2026